

## DICE - Droits international, comparé et européen

### Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une entité de recherche. DICE - Droits international, comparé et européen. 2017, Aix-Marseille université - AMU, Centre national de la recherche scientifique - CNRS, Université de Pau et des pays de l'Adour - UPPA, Université de Toulon. hceres-02030444

**HAL Id: hceres-02030444**

**<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02030444>**

Submitted on 20 Feb 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Département d'Évaluation de la Recherche

Évaluation de l'unité :

Droits International, Comparé et Européen

DICE

Sous tutelle des

Établissements et organismes :

Aix-Marseille Université

Centre National de la Recherche Scientifique – CNRS

Université de Pau et des Pays de l'Adour - UPPA

Université de Toulon

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Département d'Évaluation de la Recherche

*Pour le HCERES,<sup>1</sup>*

Michel Cosnard, président

*Au nom du comité d'experts,<sup>2</sup>*

Marcel Morabito, président du comité

---

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

<sup>1</sup> Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

<sup>2</sup> Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2)

## Rapport d'évaluation

Ce rapport est le résultat de l'évaluation du comité d'experts dont la composition est précisée ci-dessous. Les appréciations qu'il contient sont l'expression de la délibération indépendante et collégiale de ce comité.

Nom de l'unité : Droits international, comparé et européen

Acronyme de l'unité : DICE

Label demandé : UMR

N° actuel : 7318

Nom du directeur (2016-2017) : M<sup>me</sup> Sandrine MALJEAN-DUBOIS

Nom du porteur de projet (2018-2022) : M<sup>me</sup> Marthe FATIN-ROUGE STEFANINI

## Membres du comité d'experts

Président : M. Marcel MORABITO, Sciences Po, Paris

Experts : M<sup>me</sup> Niki ALOUPI, Université de Strasbourg (représentante du CNU)

M<sup>me</sup> Brunessen BERTRAND, Université Rennes 1

M. Jean-Christophe DUHAMEL, Université de Lille 2 (représentant des personnels d'appui à la recherche)

M. Jay ROWELL, CNRS, Strasbourg (représentant du CoNRS)

M<sup>me</sup> Pauline TÜRK, Université Nice Sophia Antipolis

Délégué scientifique représentant du HCERES :

M. David KREMER

Représentants des établissements et organismes tutelles de l'unité :

M<sup>me</sup> Isabelle BARAILLE, Université de Pau et des Pays de l'Adour

M. Denis BERTIN, Aix-Marseille Université

M. Grégory MARCHESINI, Université de Toulon

M. Didier TORNAY, CNRS

**Directeurs des Écoles Doctorales :**

M. Michel Durampart, ED n° 509, « Sciences Humaines, Territoires et Sociétés Euro-méditerranéennes »

M. Éric Gasparini, ED n° 67, « Sciences juridiques et politiques »

M. Jean-Yves Puyo, ED n° 481, « Sciences et Humanités »

## 1 • Introduction

### Historique et localisation géographique de l'unité

Créée en 2004 par le regroupement de cinq équipes, l'Unité Mixte de Recherche « Droits International, Comparé et Européen » (UMR 7318 DICE) se déploie sur trois sites universitaires : Aix-Marseille Université (AMU), l'Université de Toulon (UTLN) et l'Université de Pau et des Pays de l'Adour (UPPA).

Aix-Marseille Université héberge trois équipes dont les deux premières ont un poids très important dans l'unité :

- le Centre d'Études et de Recherches Internationales et Communautaires (CERIC), créé en 1973, a été Unité de Recherche Associée (URA 1391) de 1989 à 1996, puis Équipe de Recherche Associée (ESA 6108) à partir de 1997. Il est devenu Unité Mixte de Recherche (UMR 6108) en 1999 ;
- l'Institut Louis Favoreu - Groupe d'Études et de Recherches comparées sur la Justice Constitutionnelle (ILF-GERJC), créé en 1977, est devenu Unité Mixte de Recherche (UMR 6055) en 1984. En 2004, il a pris le nom d'Institut Louis Favoreu, du nom de son fondateur.

Depuis 2009, ces deux équipes sont abritées dans l'Espace Cassin, à Aix-en-Provence, sur le site de la Faculté de Droit et de Science Politique d'Aix-Marseille Université. Leurs fonds documentaires ont été intégrés à la Bibliothèque René Cassin.

- l'équipe Droit HUMANITAIRE et GESTION des CRISes (DHUGESCRI), créée en 2000, a rejoint l'UMR en 2008 en tant qu'équipe de recherche thématique sur la Sécurité humaine. Celle-ci a vocation à disparaître en raison du départ à la retraite de M<sup>me</sup> Marie-José DOMESTICI-MET. Ses activités seront intégrées au sein du CERIC, de l'ILF-GERJC et de l'IEZIA.

L'Université de Toulon accueille le Centre Droit et Politique Comparés Jean-Claude Escarras (CDPC - Jean-Claude Escarras). Créé en 1985, le CDPC est devenu en 1992 EA n° 1361, puis UMR 6055 en 2000.

L'Université de Pau et des Pays de l'Adour (UPPA) abrite l'Institut d'Études Ibériques et Ibérico-Américaines (IEZIA). Fondé en 1973, l'IEZIA est devenu Unité de Recherche Associée (URA 1421) au CNRS (Centre National de la Recherche Scientifique) en 1990, Unité Propre de Recherche (UPRES-A 5058), puis Unité Mixte de Recherche (UMR 5058) en 1995.

L'UMR DICE relève de deux instituts du CNRS : l'Institut des Sciences Humaines et Sociales (INSHS, section 36) et l'Institut Écologie et Environnement (INEE, section 45).

Fruit du regroupement institutionnel d'équipes anciennes disposant déjà chacune d'une notoriété sur son propre créneau, DICE s'efforce de faire éclore une identité collective dans le respect des diversités disciplinaires. Ce faisant, l'unité offre une nouvelle visibilité à ses équipes internes. DICE développe des recherches caractérisées par la pluridisciplinarité, le comparatisme et l'ouverture aux enjeux internationaux et européens, dans le cadre de quatre axes conçus comme fédérateurs : « Nouvelles configurations normatives et institutionnelles » ; « Droits fondamentaux » ; « Droit de l'environnement » ; « Sécurité, défense, maintien de la paix et reconstruction de l'État ».

### Équipe de direction

DICE est dirigé pour le contrat en cours par M<sup>me</sup> Sandrine MALJEAN-DUBOIS. Pour le prochain contrat, l'UMR sera dirigée par M<sup>me</sup> Marthe FATIN-ROUGE STEFANINI.

### Nomenclature HCERES

Domaine scientifique : SHS Sciences humaines et sociales

Domaine disciplinaire : SHS2 Normes, institutions et comportements sociaux

Sous-domaine disciplinaire : SHS2\_1 Droit

**Domaine d'activité**

Droit constitutionnel, droit comparé, droit européen, droit international.

**Effectifs de l'unité**

| <b>Composition de l'unité</b>  | <b>Nombre au 30/06/2016</b> | <b>Nombre au 01/01/2018</b> |
|--|-----------------------------|-----------------------------|
| N1 : Enseignants-chercheurs titulaires et assimilés  | 65                          | 63                          |
| N2 : Chercheurs des EPST ou EPIC titulaires et assimilés   | 6                           | 6                           |
| N3 : Autres personnels titulaires (appui à la recherche et/ou n'ayant pas d'obligation de recherche)   | 15                          | 13                          |
| N4 : Autres chercheurs et enseignants-chercheurs (ATER, post-doctorants, etc.)                         | 4                           |                             |
| N5 : Chercheurs et enseignants-chercheurs émérites (DREM, PREM)  | 7                           |                             |
| N6 : Autres personnels contractuels (appui à la recherche et/ou n'ayant pas d'obligation de recherche) | 3                           |                             |
| N7 : Doctorants  | 196                         |                             |
| <b>TOTAL N1 à N7</b>   | <b>296</b>                  |                             |
| Personnes habilitées à diriger des recherches ou assimilées  | 48                          |                             |

| <b>Bilan de l'unité</b>                                   | <b>Période du 01/01/2012 au 30/06/2016</b> |
|---|--|
| Thèses soutenues  | 119  |
| Post-doctorants ayant passé au moins 12 mois dans l'unité | 2  |
| Nombre d'HDR soutenues                                    | 3  |

## 2 • Appréciation sur l'unité

Au premier regard, DICE retient l'attention par sa diversité. Tout d'abord, dans une logique géographique ambitieuse, l'unité regroupe autour d'un fort pôle aixois des équipes des Universités de Toulon et de Pau. Ensuite, elle associe dans un projet qui se veut fédérateur des équipes dont la taille peut être très variable, le cas limite étant celui de l'équipe « Droit HUmanitaire et GESTion des CRIses » (DHUGESCRI), qui se réduit à un seul enseignant-chercheur.

Hormis cette situation exceptionnelle, appelée à trouver prochainement une solution par le rattachement de cette équipe à d'autres équipes de DICE, la politique multisite se révèle globalement efficace. Si les pôles toulonnais et palois ont leur propre spécificité, avec des centres d'intérêt logiquement orientés pour le premier vers l'Italie, pour le second vers le monde ibérique, l'ensemble apparaît cohérent. En témoigne du reste le dossier remis par l'unité qui reflète un réel souci de coordination et autorise sans conteste, par-delà le poids respectif des équipes engagées, à parler d'un projet commun.

DICE développe des recherches caractérisées par la pluridisciplinarité, le comparatisme et l'ouverture aux enjeux internationaux et européens, dans le cadre de quatre axes conçus comme fédérateurs : « Nouvelles configurations normatives et institutionnelles » ; « Droits fondamentaux » ; « Droit de l'environnement » ; « Sécurité, défense, maintien de la paix et reconstruction de l'État ». Chacune des équipes, sans renier ses spécificités, s'efforce au mieux de prendre place dans ces axes dont la définition tient logiquement en grande partie au rôle moteur joué par le CERIC et l'ILF-GERJC.

L'unité propose pour le nouveau contrat des axes revus pour tenir compte de nouvelles priorités. Son projet scientifique s'inscrit à la fois dans la continuité et la nécessité de faire émerger de nouvelles thématiques. Celles qui ont émergé lors du précédent contrat devraient être consolidées. Quant aux nouvelles orientations, elles apparaissent pertinentes et susceptibles de produire des résultats fructueux. Leur caractère résolument transversal exprime le souci de fédérer au mieux les différentes équipes de DICE.

Le foisonnement et la richesse des idées y sont incontestables. Sans doute certaines articulations internes des axes de recherche semblent-elles susceptibles d'entraîner quelques empiètements entre les différentes thématiques, mais elles traduisent avant tout la recherche constante d'un équilibre délicat entre recherche individuelle et recherche collective. Nombre d'éléments témoignent d'ailleurs de la solidité et du dynamisme de cette unité de recherche, dont il importe de soutenir l'activité :

- l'excellence de ses activités scientifiques ;
- l'exemplarité de sa politique documentaire ;
- l'importance de son rayonnement académique ;
- l'ambition de sa politique de recrutement, qu'il s'agisse des enseignants-chercheurs ou des personnels administratifs ;
- la qualité de sa politique de formation à l'attention des personnels administratifs ;
- le dynamisme de sa formation doctorale ;
- la diversité et la richesse de ses partenariats et de sa politique contractuelle.